

## AVANT-PROPOS

La Chaire du notariat de la Faculté de droit de l'Université de Montréal recevait, le 23 novembre 2004, le notaire François Frenette, directeur de la *Revue du notariat*, dans le cadre de la troisième activité du cycle des conférences annuelles Roger-Comtois. Son allocution avait pour thème l'influence de la pratique quotidienne du notariat sur l'évolution de la législation québécoise.

Tout au long de son exposé, M<sup>e</sup> Frenette a démontré, au moyen d'exemples précis, que les notaires, à travers leur pratique, jouent, souvent sans en être conscients, un rôle actif dans l'élaboration et la réforme des lois. Les notaires contribuent ainsi à l'évolution du droit, tout comme Monsieur Jourdain, personnage célèbre du *Bourgeois gentilhomme* de Molière, qui s'exprimait en prose sans le savoir.

M<sup>e</sup> François Frenette a été étroitement associé, entre autres, à la préparation et à l'adoption du nouveau *Code civil du Québec*, à titre de conseiller juridique attitré auprès de l'opposition officielle. Tout au long de sa carrière, en tant qu'universitaire et praticien, il s'est intéressé à plusieurs facettes du droit sous un angle innovateur. Il a participé de façon significative au rayonnement du notariat par ses écrits et son enseignement.

Vous trouverez dans les pages qui suivent, le texte de la conférence prononcée par M<sup>e</sup> François Frenette, reproduit en conservant le style oral de la communication.

Brigitte Lefebvre  
Titulaire de la Chaire du notariat

